## Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU et PLUi (liste indicative d'informations à fournir)

## 1. Intitulé du projet

Procédure concernée	Territoire concerné
(élaboration de PLU ou PLUi, révision de PLU ou	
PLUi, déclaration de projet impactant un PLU)	
révision de PLU	commune de Virieu le Grand

## 2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	Georges GERIN- Maire
Courriel	mairie@virieulegrand.fr

## 3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1.Caractéristiques générales du territoire						
Nom de la (ou des) commune(s) concernée(s)	VIRIEU LE GRAND					
Nombre d'habitants concernés (au dernier	1067					
recensement général de la population)						
Le cas échéant : nombre d'habitants						
permanents et en période touristique						
Superficie du territoire	1255 ha					

#### 3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ?

Annexe : la délibération engageant la procédure

- Plusieurs objectifs motivent la commune à réviser son PLU :
- Etre en compatibilité avec les objectifs du SCOT du Bugey,
  Orienter le développement de l'urbanisation, de façon à répondre aux besoins des habitants en matière de logements, d'équipements et de services, de loisirs, de déplacements. Conforter le bon niveau de commerces, de services et d'équipements,
- Contenir l'urbanisation à des secteurs clés, limiter la vacance, diversifier les formes de logements,
- Diversifier les modes de déplacements, encourager les modes de transport en commun et l'intermodalité (gare TER),
- Structurer le développement économique autour de la zone d'activités En Sauvy, l'artisanat et le tourisme (lac de Virieu),
- Réduire la consommation d'espaces et limiter l'étalement urbain,
- Préserver les zones agricoles existantes et faciliter l'implantation de nouveaux sièges agricoles sur la
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti, paysager et agricole,
- Préserver la qualité de l'environnement, protéger la ressource en eau potable et prendre en compte les risques et nuisances.

### 3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) donne 1 orientation socle et 4 grandes orientations pour le territoire :

Orientation socle : Valoriser et inscrire durablement la qualité du bourg de VIRIEU LE GRAND 4 grandes orientations:

Orientation A : Créer les conditions d'un cadre de vie attractif

Orientation B : Garantir les conditions d'accueil et de qualité de vie pour tous les habitants Orientation C : Maintenir et développer l'activité locale

Orientation D : Maîtriser l'empreinte énergétique et environnementale du développement

## 3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ? Annexes:

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet impactant un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint;

L'élaboration du PLUi intégrera les différentes évolutions réglementaires:

- la loi SRU du 13 décembre 2000,
- les lois du Grenelle de l'environnement I (13 août 2009) et II (12 juillet 2010),
- la loi ALUR du 24 mars 2014.

Les principales évolutions par rapport au PLU précédent portent sur :

- une réduction des surfaces d'urbanisation,
- la protection des terres agricoles et une pérennisation de l'activité agricole,

Le projet de PLU confirme la protection des zones naturelles à enjeux déjà prises en compte dans le PLU de 2012.

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s)? (ex: procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...)? Si oui, préciser

Seule la procédure de Plan de Prévention des Risques Naturels sera liée au projet de PLU. Le PPR est en effet en cours de révision faisant suite à des chutes de blocs tombés au cours de l'année 2017.

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par				
- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	oui			
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs				
concernés : Léman, Bourget, Annecy)?				
- une DTA ou DTADD? Si oui,				
laquelle?	non			
- un SCoT, un schéma de secteur? Si	Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey approuvé en 2017.			
oui, le(s)quel(s)? ce(s) document(s) a-t-	3. <b>7</b>			
il (ont-ils) été élaboré(s) selon les				
dispositions de la <u>loi « Grenelle 2</u> » ?				
- un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE?				
Si oui, le(s)quel(s)?				

3.7. <u>Si</u> le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un projet de PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion econome de l'espace et mait	rise de l'étalement urbain
Quels sont les objectifs du projet de PLU	
en matière de maîtrise de la	
consommation d'espaces ?	
Quelle est l'évolution par rapport aux	
tendances passées ?	
Sur quelles perspectives	
de développement (démographique,	
économique, touristique ou	
d'équipements publics ou autre, selon la	
vocation de l'urbanisation envisagée) du	
territoire s'appuient ces objectifs en	
matière de maîtrise de la consommation	
d'espaces ?	
1 1 1	rir à l'urbanisation certaines parties du territoire :
oui / non ? Si oui :	
Quelle est approximativement la	
superficie consommée ?	
Quelles possibilités d'optimisation du	
potentiel constructible à l'intérieur du	

4.1. Gestion économe de l'espace et maît	rise de l'étalement urbain
tissu urbain existant (densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne) ont été préalablement examinées ?	<ul> <li>2.25 ha mobilisables en densification: 1.73 ha en dents creuses et</li> <li>0.52 ha en division parcellaire, correspondant à 18 logements réalisables.</li> <li>20 logements vacants mobilisables</li> <li>Cette densification permet de produire la moitié des logements nécessaires à l'échéance 2030.</li> </ul>
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements).	Les zones d'extension de l'urbanisation ne concernent pas d'espaces naturels d'intérêt, ni secteur présentant des enjeux pour la trame verte et bleue ; elles prennent place sur des prairies. Elles ne se situent pas dans les zones à risques ni dans des zones à enjeux agricoles.

4.2. Milieux naturels et biodiversité				
Le document est-il concerné,	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?	
sur tout ou partie de son				
territoire ou à proximité			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces	
immédiate, par un(e) (ou			zones ou à proximité immédiate de ces zones par la	
plusieurs):			procédure d'urbanisme en cours ?	
Zone Natura 2000 ?		Χ		
Zone importante pour la_				
conservation des		Χ		
oiseaux (ZICO)?				
Parc national, parc naturel				
marin, réserve naturelle		X		
(régionale ou nationale) ou				
parc naturel régional?				
Zone naturelle d'intérêt			8 ZNIEFF: Bois de Charley; Pelouses sèches de Virieu-le-Grand; Lac	
écologique, faunistique et	Χ		de Virieu et de Pugieu ; Rochers de la Cra ; Montagne de Sérémond ; Pont Navet ; Prairies et marais du Fays ; Pelouses sèches des Bosses	
floristique (ZNIEFF) type I?				
Arrêté préfectoral de	Χ		APPB n° FR3800192 relatif à la protection des oiseaux rupestres (2 zones sur le territoire communal). Non concerné par un changement	
protection de biotope?			de destination au PLU.	
Continuité écologique			L'Arène et le ruisseau de la Seytive sont reconnu par le SRCE comme cours d'eau de la trame bleue.	
connue (réseau écologique			Le SCoT du Bugey identifie sur la commune, trois corridors	
Rhône-Alpes) ? Continuité			écologiques d'importance locale : 2 liés aux milieux forestiers, 1 aux	
repérée par la commune ou			milieux agri-naturels ouverts.	
l'intercommunalité, par un	Х		Le projet de PLU n'affecte aucunement ces continuités : préservation des cours d'eau, des massifs forestiers et des zones agricoles	
document de rang supérieur			garantes des espaces naturels ouverts.	
(ScoT, DTA) ou par un			,	
schéma régional de				
cohérence écologique				
(SRCE) approuvé ?				
Zone humide ayant fait				

4.2. Milieux naturels et biodiversité				
Le document est-il concerné,	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?	
sur tout ou partie de son				
territoire ou à proximité			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces	
immédiate, par un(e) (ou			zones ou à proximité immédiate de ces zones par la	
plusieurs):			procédure d'urbanisme en cours ?	
l'objet d'une délimitation? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général)? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR?	X		8 zones humides sont identifiées par l'inventaire départemental : Mare Virieu le Grand ; Arène 01 ; Arène 02 ; Grand marais ; Marais de Planchon ; Lac de Graffin ; Prairie humide du pas de l'Arve ; Marais et lac de Virieu le Grand ; Prairie humide du pas de l'Arve ; Marais et lac de Virieu le Grand.  Ces zones ne sont pas concernées par des projets d'urbanisation.	

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti				
Le document est-il concerné,	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?	
sur tout ou partie de son			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces	
territoire ou à proximité			zones ou à proximité immédiate de ces zones par la	
immédiate, par un(e) (ou			procédure d'urbanisme en cours ?	
plusieurs):				
Éléments majeurs du			3 bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques :	
patrimoine bâti (monuments			La tour du Château d'Honoré d'Urfé (1935), la maison Mugnier-•Callet (1927), la maison Todeschini de Jean Longecombe (1927). Ces trois	
historiques et leurs périmètres	Х		monuments historiques génèrent des périmètres de protection (500	
de protection, élément inscrit			mètres de diamètre). Ces périmètres couvrent l'ensemble du centre	
au patrimoine de l'UNESCO,			bourg, 2 des 3 secteurs en extension urbaine sont concernés par au	
sites archéologique) ?			moins l'un des 3 périmètres.	
Site classé ou projet de site		Х		
classé ?				
Site inscrit?		Х		
Zone de protection du				
patrimoine architectural,		X		
urbain et paysager (ZPPAUP)		_ ^		
ou Aire de mise en valeur du				
patrimoine (AVAP) ?				
Plan de sauvegarde et de mise		Х		
en valeur (PSMV) ?				
<u>Directive de protection et de</u>		Х		
mise en valeur des paysages ?				
Perspectives paysagères				
identifiées comme à préserver		Х		
par un document de rang				
supérieur (ScoT, DTA)?				

4.4. Ressource en eau			
Captages: Le projet est-il	Oui	Non	Si oui, précisez lesquel(le)s ?
concerné par un(e) (ou			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces
plusieurs):			zones ou à proximité immédiate de ces zones par la

4.4. Ressource en eau			
			procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	Х		La ressource en eau de Virieu-le-Grand est exploitée à travers 3 sources captées : la source de l'Arène, la source de la Touvière, la source de la Colonie. Ces sources disposent de périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné, prescrits par Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en date du 17/12/1991. aucun changement de destination ou projet n'est prévu dans ces secteurs par le PLU.
<u>Des 500 captages</u> <u>prioritaires Grenelle 2</u> ?		Х	
De captages repérés par un SDAGE ?		Х	
Usages:	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont- elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	×		Le bilan quantitatif de cette ressource n'est pas connu bien que la ressource permette actuellement de répondre aux besoins de la commune.
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		Х	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		Х	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?			Selon les données disponibles, la station d'épuration de Virieu-le-Grand dispose d'une capacité suffisante pour traiter les effluents communaux en situation actuelle, et d'une marge d'environ 460 EH. Des travaux ont été réalisés récemment afin de résoudre les problèmes de non-conformité des boues. Des travaux sont également en cours afin de réduire l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau.

4.5. Sols et sous-sol, déchet	S		
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?
concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
proximité immédiate,			
par un(e) (ou plusieurs):			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués ( <u>base de données</u> <u>BASOL</u> ) ?		Χ	
Anciens sites industriels et activités de services ( <u>base</u> <u>de données BASIAS</u> )?	Х		un site est recensé dans la base de données BASIAS : cimenterie Buscal Frères, dont l'activité est terminée
Carrières et/ou projets de			

4.5. Sols et sous-sol, déchets	S		
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?
concerné, sur tout ou partie			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces
de son territoire ou à			secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
proximité immédiate,			
par un(e) (ou plusieurs):			
création ou d'extension de		X	
carrières ?		/\	
Projet d'établissement de			
traitement des déchets sur		Х	
le territoire ?			

4.6. Risques et nuisances			
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?
concerné, sur tout ou partie			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les
de son territoire ou à			secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
proximité immédiate,			
par un(e) (ou plusieurs):			
Risques ou aléas			La commune est exposée aux risques chutes de blocs et d'inondations :
naturels (inondations,			Les inondations résultent majoritairement des débordements de l'Arène. Le relief marqué du territoire génère un risque de chutes de blocs au
mouvement de terrain,	Х		niveau des moraines glaciaires surplombant le village et à partir des
avalanche, feu de forêts),			falaises présentes sur le territoire communal.
industriels, technologiques,			
miniers connus ?			
Plans de prévention des			La Diam de Dréventien des Diegues neturels (DDDn) de Vivieu la Crend e
risques (naturels,			Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) de Virieu-le-Grand a été approuvé par AP du 11 avril 2014. le PPR est en cours de révision
technologiques, miniers)	Χ		faisant suite à des chutes de blocs tombés au cours de l'année 2017.
approuvés ou en			
cours d'élaboration ?			
Nuisances connues			La voie ferrée est identifiée dans le PPBE de l'Ain et classée en catégories
(sonores, lumineuses,			2 et 3 au classement sonores des infrastructures de transports terrestres.
vibratoires, olfactives) ou	Χ		Les zones urbaines existantes et les futures zones en extension urbaine sont soumises aux nuisances de la voie ferrée.
projets susceptibles			Soft Southless day hallsaness do la vois fortes.
d'entraîner de telles			
nuisances ?			
Plan d'exposition au bruit,			Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Etat
plan de gêne sonore ou	X		dans l'Ain relatif à la 2eme échéance 2014 - 2018 a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014.
arrêtés préfectoraux relatifs	^		
au bruit des			
infrastructures?			

4.7. Air, énergie, climat			
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?
concerné, sur tout ou partie			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les
de son territoire ou à			secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours?
proximité immédiate,			
par un(e) (ou plusieurs):			
Plan de protection de		X	
<u>l'atmosphère</u> (PPA) ?			
Enjeux spécifiques relevés			

4.7. Air, énergie, climat			
Le document est-il	Oui	Non	Si oui, lesquel(le)s?
concerné, sur tout ou partie			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les
de son territoire ou à			secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
proximité immédiate,			
par un(e) (ou plusieurs):			
par le schéma régional du			
climat, de l'air et de			
<u>l'énergie</u> (SRCAE) ?			
Projet éolien ou de parc	X		Projet de parc éolien sur plusieurs communes mais une seule éolienne sur la commune. Le projet est vieux de dix ans car il est déjà prévu dans le PLU en vigueur.
photovoltaïque ?			sur la commune. Le projet est vieux de dix ans car il est déjà prèvu dans le PLU en vigueur.

5. Eléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer <i>(facultatif)</i>				

# 6. Annexes (rappel)

Élaboration ou révision « générale »	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal	
(article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	ou l'organe délibérant de l'établissement public de	
	coopération intercommunale	
	Si le territoire est actuellement couvert par un	
	document d'urbanisme, le règlement graphique	
	(plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Le cas échéant, une première version du projet de	
	règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion	
· · · / · · 1 I 100 10 II CID · 1		
conjoint (article L. 123-13, II, CU) et les	d'examen conjoint	
déclarations de projet impactant un PLU :	d'examen conjoint	